

Pour agir solidairement auprès des personnes en situation d'itinérance

Des interventions qui s'appuient sur les besoins des communautés

La planification communautaire est une démarche qui permet de suivre au plus près l'évolution des besoins en itinérance et de déterminer les priorités d'actions d'une région à l'autre. Cette dernière se réalise dans le cadre de la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance et découle d'une entente spécifique avec le Québec. La nature pluridimensionnelle et complexe de l'itinérance explique la nécessité de cette approche qui se veut globale et communautaire.

5 Axes d'intervention prioritaire pour lutter contre l'itinérance au Québec

Afin de prévenir et contrer l'itinérance, nous avons choisi collectivement d'agir selon cinq axes prioritaires, qui sont définis dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance. Les voici en résumé.

1 Le Logement

Un enjeu central, tant pour la prévention de l'itinérance que pour aider les personnes concernées à sortir de la rue. Il est alarmant de constater qu'au Québec le taux d'inoccupation est maintenant sous la barre du seuil d'équilibre de 3% dans toutes les régions métropolitaines de recensement¹.

2 Santé et services sociaux

Les personnes en situation d'itinérance présentent fréquemment des problèmes de santé physique liés à leurs conditions de vie. Elles sont plus à risque de contracter des infections et des maladies. Par exemple, les personnes en situation d'itinérance ayant reçu un résultat positif lié à la COVID ont² :

- 20 fois plus de chance d'être admis à l'hôpital;
- 10 fois plus de chance d'avoir besoin de service intensif;
- 5 fois plus de chance de mourir.

3 Revenu

Un revenu inadéquat pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir renforce leurs réalités économiques précaires. Un revenu insuffisant est aussi un élément qui peut pousser les personnes vers la rue. Il est préoccupant d'observer qu'en 2021:

- Une hausse record du prix du panier d'épicerie de 4%³;
- Une hausse des demandes dans les banques alimentaires, qui oscillent entre 30 à 50%⁴;
- Une hausse à prévoir du pourcentage des ménages qui consacrent plus de 50% de leur revenu à leur loyer⁵.

1. FRAPRU. (2021). La pénurie de logements se poursuit au Québec. www.frapru.qc.ca/penurie2021

2. Richard, L. et al. (2021). Testing, infection and complication rates of COVID-19 among people with a recent history of homelessness in Ontario, Canada. cmajopen.ca/content/9/1/E1.full?sid=c83c9434-bcf7-437b-8566-0f32e4e68ec9#ref-list-1

3. Charlesboix, S., et Al. (2021). Rapport sur les prix alimentaires canadiens. www.dal.ca/sites/agri-food/research/canada-s-food-price-report-2021.html

4. Les banques alimentaires du Québec (2020). Rapport d'étape COVID 19 : de mars à juin 2020. www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2020/09/BAQ_rapport_etape_covid_VFINAL.pdf

5. Falvo, N. (2021). The long-term impact of the COVID-19 Recession on homelessness in Canada. www.homelesshub.ca/blog/long-term-impact-covid-19-recession-homelessness-canada-what-expect-what-track-what-do

4 L'Éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle

L'absence d'un emploi constitue un facteur de vulnérabilité, tant du point de vue du revenu que de l'intégration sociale. Il est donc inquiétant que pour l'ensemble de l'année 2020, le taux de chômage au Québec ait bondi de 3,7% par rapport à 2019 pour venir s'établir à 8,8%⁶.

5 La cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation

La marginalité des personnes en situation d'itinérance crée un malaise, suscite un mélange de questionnements et d'incompréhension et, parfois, génère des craintes qui accentuent leur exclusion. Les enjeux de judiciarisation sont encore bien présents au Québec comme nous le rapportent nos membres. Une étude traitant du profilage social à Montréal rapporte que huit fois plus de constats d'infraction ont été donnés à ces personnes entre 1994 et 2018⁷.

Demands

Les indicateurs prédisent une hausse à venir du nombre de personnes qui seront à risque d'être en situation d'itinérance. Ceci va dans le même sens qu'un rapport qui a été rédigé pour le Ministère de l'emploi et du développement social Canada qui mentionne aussi que la pandémie aura des effets négatifs, pendant au moins 5 ans, sur l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance (Falvo, 2021). Ainsi, il est nécessaire de sortir d'une logique d'urgence et de voir plus loin, en développant des mesures structurantes dès maintenant. Pour se faire, le prochain budget du gouvernement du Canada doit nous donner des moyens structurants pour répondre aux effets de la pandémie qui vont s'étirer dans les années à venir.

Dans ce contexte le RSIQ demande que :

1. Les montants d'urgences VCS COVID-19 soient pérennisés dans le temps et que ces nouveaux montants soient transférés dans le programme Vers un chez-soi régulier. Ainsi, pour les budgets fédéraux de 2021 à 2024, que le financement annuel de VCS au Québec soit de **106 millions** au lieu des **36 millions**.
2. le financement d'urgence VCS Covid-19 4 (299 millions au Canada), soit annoncé le plus rapidement possible et qu'il soit disponible dès le 1er juillet.
3. Le gouvernement fédéral respecte l'autonomie des régions dans leur processus de gestion des fonds. Les organismes communautaires sur le terrain sont les mieux placés afin d'élaborer leur planification communautaire en fonction d'une approche globale et communautaire propre au Québec.

6. Gouvernement du Québec (2021). Faible variation de l'emploi et baisse du taux de chômage en décembre 2020. www2.gouv.qc.ca/portail/quebec/actualites?lang=fr&x=actualites&e=3868918993

7. Bellot, C., et al. (2021). Judiciarisation de l'itinérance à Montréal. rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judiciarisation-de-litinerance-a-Montre%CC%81al.pdf